

Je suis nouveau joueur, j'agrafe une photocopie recto de la carte d'identité ou du livret de famille

*COLLER OU AGRAPHER ICI
UNE PHOTOCOPIE RECTO
DE LA CARTE D'IDENTITE
OU DU LIVRET DE FAMILLE*

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.....autorise mon
fils / fille.....

à pratiquer le football, aux entraînements, aux compétitions et à être transporté dans les voitures des dirigeants de l'association et des autres parents, pour la saison 2017-2018. En cas d'accident, j'autorise les responsables à faire pratiquer toutes les interventions indispensables, même sous anesthésie générale et à donner les soins nécessaires à mon enfant.

Nous nous engageons à accomplir 3 déplacements avec l'équipe de notre enfant dans la saison et à transporter d'autres enfants.

Fait à St Baldoph, le

SIGNATURE

**CE DOSSIER EST A RETOURNER COMPLET ET ACCOMPAGNE
DE LA DEMANDE DE LICENCE DE LA F.F.F. REMPLIE**

Pour tout renseignement, contacter :
Aziz MESRARI – Secrétaire FCB – 30 ch. des Grands Prés – 73190 ST BALDOPH
aziz.mesrari@wanadoo.fr – 06.25.83.84.13



<http://fc-st-baldoph.footeo.com/>



Fc saint baldoph

DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2017/2018

*COLLER OU
AGRAPHER*

ICI

VOTRE PHOTO

D'IDENTITE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

à :

Adresse :

Code postal :

Ville :

joueur

parent 1

parent 2

joueur

parent 1

parent 2

@

@

@

De par votre profession ou vos relations, avez-vous :

• Des possibilités de sponsoring :

oui

non

Si oui, lesquelles : _____

• Des possibilités de dons pour la tombola :

oui

non

Si oui, lesquelles : _____

Pour renforcer notre équipe sportive, seriez-vous intéressés :

• Pour entraîner une équipe :

oui

non

Si oui, laquelle : _____

• Pour suivre une équipe le week end :

oui

non

Si oui, laquelle : _____

CONTRAT ENTRE LE JOUEUR ET LE CLUB DE FC ST BALDOPH

Article 1 : Le joueur s'engage pour une saison à participer :

- aux entraînements de son équipe.
- aux compétitions dans lesquelles son équipe est engagée.
- aux manifestations du club

Article 2 : Le joueur est placé sous la responsabilité d'un éducateur ou un entraîneur de Football. Il doit informer le plus tôt possible son éducateur pour tout retard ou absence aux entraînements ou aux compétitions.

Article 3 : Le joueur doit être respectueux des personnes, des locaux, du matériel. Tout manquement à cette règle entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club et au remboursement des frais occasionnés.

Article 4 : Attitude du joueur en compétition : il doit être respectueux des règles et des personnes qui encadrent les compétitions.

CARTON ROUGE : le carton rouge reçu au cours d'un match s'il est **antisportif (coups à l'adversaire, insultes, comportement contestataire)** sera à la charge du joueur. Le carton rouge entraîne un rapport du joueur qui devra le remettre au secrétaire du club le lendemain du match. Après plusieurs cartons rouges le comité directeur du club peut prononcer l'*exclusion temporaire ou définitive du joueur*.

Article 5 : Les **cotisations** sont exigibles à la signature de la licence. En accord avec le trésorier, un échéancier de paiement peut être établi. Si celui ci n'est pas respecté il entraîne la suspension du joueur voire même l'exclusion.

Article 6 : Le joueur s'engage à participer à la tombola organisée par le club. Le joueur recevra nominativement un carnet de 10 tickets de tombola dont il sera en charge de vendre au nom du club et de rendre la souche du carnet vendu ou non vendu avant le jour de l'Assemblée Générale du club.

Article 7 : Les éducateurs sont les seuls maîtres dans la composition de leur équipe. Il convient de respecter leurs choix qui ne peuvent en aucun cas être discutés.

Article 8 : Le joueur autorise les dirigeants du FCB à utiliser dans le cadre des activités du club des photos de lui prises au cours de matchs ou manifestations liées au club.

Le joueur et son représentant
« Lu et approuvé »
Le joueur

Les parents

Pour le comité
Le président

COTISATION ANNUELLE

Le règlement de la licence peut se faire en 3 chèques : **merci de mettre nom, prénom du licencié + dates d'encaissement au dos.**

Je choisis de régler par :

Chèque **Espèces** **Carte M'RA** **Chèque ANCV** 

Encaissement des chèques

Juillet Août Sept Octobre Novembre Décembre Janvier Février

TARIFS LICENCES 2017/2018

Sont compris dans la licence :

- une paire de chaussettes de match,
- un short de match (uniquement des babies aux benjamins),
- **3 calendriers et 1 carnet de tombola** que chaque licencié aura à charge de vendre. En réalisant ces ventes, le licencié récupérera par conséquent 30€. Cette mesure est donc égalitaire puisque chaque licencié dispose du même nombre de calendriers et tombola à vendre et n'apporte aucune différence pour ceux qui, les précédentes saisons accomplissaient cette tâche.

Concours sur la saison pour la tombola

6 carnets vendus = 1 survêtement du club offert

Le meilleur vendeur du club = 1 maillot offert du club de son choix

| Catégories | Années de naissance | Dénominations | Tarif de base | calendriers | tombola | Tarif Total |
|------------|---------------------|---------------|---------------|-------------|---------|-------------|
| Baby | 2013 | U5 | 50€ | 10€ | 20€ | 80€ |
| Débutants | 2012, 2011 | U6, U7 | 70€ | 10€ | 20€ | 100€ |
| Poussins | 2010, 2009 | U8; U9 | 80€ | 10€ | 20€ | 110€ |
| Pupilles | 2008, 2007 | U10, U11 | 80€ | 10€ | 20€ | 110€ |
| Benjamins | 2006, 2005 | U12, U13 | 80€ | 10€ | 20€ | 110€ |
| Minimes | 2004, 2003 | U14, U15 | 100€ | 10€ | 20€ | 130€ |
| Cadets | 2000, 2001 | U16, U17 | 100€ | 10€ | 20€ | 130€ |
| Juniors | 2000, 1999, 1998 | U18, U19, U20 | 100€ | 10€ | 20€ | 130€ |
| Seniors | > 1997 | Seniors | 110€ | 10€ | 20€ | 140€ |
| Vétérans | > 1980 | Vétérans | 100€ | / | 20€ | 120€ |

↳ 20€ de réduction sur le 2^{ème} enfant inscrit et 30€ pour les suivants.

Les différentes informations seront alors diffusées via votre messagerie internet. Si vous n'en possédez pas merci de joindre 2 enveloppes timbrées libellés à votre adresse.

Pour tout renseignement, contacter :

Aziz MESRARI – Secrétaire FCB – 30 ch. des Grands Prés – 73190 ST BALDOPH

aziz.mesrari@wanadoo.fr – 06.25.83.84.13